

D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - ✉ : mairie.angeot@orange.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

ANGEOT INFO

Janvier 2022

Numéro 1

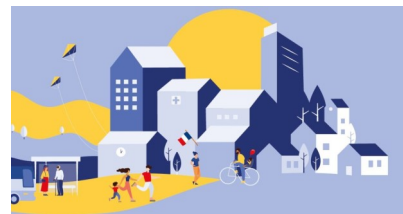
IMPORTANT : Recensement de la Population

Le recensement de la population débute cette semaine dans notre commune.

Notre agent recenseur **Éric MARTINATO** va commencer par déposer ce jeudi 20 janvier dans vos boîtes aux lettres :

- une enveloppe contenant un courrier et une notice explicative pour vous recenser par internet (chaque habitation a ses propres codes de connexion).

Il vous laisse **jusqu'au mardi 25 janvier** pour effectuer les démarches par internet (pour ceux qui choisissent cette méthode plus simple et rapide). Il sera notifié au fur et à mesure des questionnaires faits par internet.



Après cette date, ceux n'ayant pas répondu par internet, recevront une visite à domicile de notre agent recenseur. Je vous demande de lui réserver votre meilleur accueil. Merci.

Virginie, la secrétaire de mairie, reste à votre disposition en mairie si besoin (mardi 8h15/12h et 13h30/18h et vendredi 8h15/11h30 par téléphone 03 84 23 84 87, sur place ou par mail mairie.angeot@orange.fr).

Je vous encourage à répondre dans les meilleurs délais. Pour rappel, les informations servent uniquement à des fins statistiques.

Arrêté préfectoral — pêche en eau douce

L'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le Territoire de Belfort, n° 90-2019-12-19-004 du 19 décembre 2019 est modifié comme suit :

Une réserve temporaire de pêche est mise en place, avec interdiction de pêche jusqu'au 31 décembre 2022 pour :



La « Saint Nicolas » sur notre commune, en raison de la présence particulière de la Lotte et la Vandoise (linéaire très rare abritant la Lotte dans le Département)

- limite amont : limite communale de Lachapelle Sous Rougemont

- limite aval : limite communale de Vauthiermont

Affouage façonné



Afin de prévoir au mieux, les quantités de bois à couper dans notre forêt communale, merci de contacter la mairie afin de réserver des stères à chercher en bord de chemin. Ces inscriptions nous éviteront de façonner plus de bois que de besoin !



Le Maire,
Michel NARDIN